

## EN TANT QU'USAGER DE L'ESAT, VOUS DEVEZ :

1. →Respecter les horaires d'Atelier :

<b>Matin:</b>	08h00 – 12h00	Pause :	10h – 10h15
<b>Après-Midi :</b>	13h00 – 16h45	Pause :	15h – 15h15
<b>Sauf le VENDREDI :</b>	08h00 – 12h00	Pause :	10h – 10h15
2. →Arriver propre à l'E.S.A.T. (lavé, peigné, rasé et vêtu d'une tenue correcte).
3. →Revêtir votre tenue de travail (chaussures, casque, gants, lunettes de protection, blouse, cotte, habits de pluie, etc... en fonction du travail des Ateliers).
4. →Prendre les navettes (avec une tenue propre) mises à disposition, pour toutes les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion.
5. →Tenir votre vestiaire fermé à clef pour éviter les vols.
6. → Fumer uniquement en dehors des locaux à usage collectif (décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006).
7. → Utiliser votre téléphone portable uniquement au cours des pauses ou entre 12h00 et 13h00.
8. → Prendre soin des locaux (vestiaires, ateliers, sanitaires) et du matériel.
9. → Avertir le Directeur ou un Educateur de toute absence ou déplacement pendant le travail y compris durant le repas de midi.
- 10.→ Respecter vos collègues et le personnel de l'E.S.A.T.
- 11.→ Demander l'autorisation à votre Educateur pour tout emprunt de matériel.
- 12.→ Arriver en salle de restaurant dans une tenue correcte et après s'être lavé les mains.
- 13.→ Nettoyer les ateliers et les vestiaires en fonction des plannings hebdomadaires.
- 14.→ Le non-respect du règlement entraînera des sanctions. Toutes dégradations ou vols (de matériels, véhicules, bâtiments, divers etc..) entraîneraient de surcroît une participation financière pour la réparation ou le renouvellement.

**\* TOUTES CES REGLES PERMETTENT DE VIVRE DANS UNE MEILLEURE AMBIANCE  
ET DANS UNE PLUS GRANDE SECURITE \***

**CE REGLEMENT ANNULE ET REMPLACE  
LE PRECEDENT.**

**Fait le 2 novembre 2009.  
La Directrice  
Laëtitia REURE THEVENOUX**